**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 25 (1953)

**Heft:** 6

**Artikel:** L'activité dans la branche du bâtiment en 1952

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-124198

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# L'ACTIVITÉ DANS LA BRANCHE DU BATIMENT EN 1952

L'enquête annuelle sur les constructions, qui est devenue coutumière et dont on n'a cessé d'améliorer la formule, constitue actuellement une source de précieux renseignements pour tous ceux qui s'intéressent à l'évolution du marché de l'emploi dans la branche du bâtiment et au développement de la situation économique en général. Cette constatation s'applique aussi bien à l'enquête sur les projets de construction qu'à celle se rapportant à l'activité effective de la branche du bâtiment. Sur la première se fondent toutes les mesures des pouvoirs publics tendant à régulariser l'activité dans ce secteur économique ; au surplus, elle facilite sensiblement la tâche des autorités appelées à adapter l'admission de la main-d'œuvre étrangère aux besoins effectifs du marché. Même les chefs d'entreprises spécialisées dans la fabrication et le commerce de matériaux de construction en tirent toujours plus profit pour assurer la bonne marche de leur affaire, en ce sens qu'ils peuvent se faire une idée assez précise des possibilités d'écoulement de leurs produits. Si l'enquête sur les projets de construction a une valeur pratique aussi manifeste, c'est notamment parce que les pronostics qu'elle permet d'établir sur les fluctuations de l'emploi dans la branche du bâtiment sont confirmés par les faits avec une étonnante exactitude. Il convient toutefois de spécifier que cette enquête ne peut avoir une pareille utilité qu'aussi longtemps que de brusques et sensibles fluctuations de la situation économique ne viennent pas entraver sérieusement la réalisation des projets de construction des particuliers et des pouvoirs publics. Aussi est-il particulièrement heureux que nous possédions depuis 1948, sous la forme d'une enquête sur l'activité effective de la branche du bâtiment, un élément illustrant rétrospectivement l'intensité du degré d'occupation dans ce secteur de notre économie. Une comparaison entre l'ampleur des travaux exécutés et celle des projets annoncés fournit toujours de précieuses indications sur les facteurs influençant le marché du travail dans la branche du bâtiment. L'enquête sur l'activité qu'elle a déployée permet aussi de tirer d'utiles conclusions sur sa capacité de production, ce qui est essentiel pour la préparation de mesures de lutte contre le chômage. Considérée sous ses deux aspects, l'enquête donne enfin, sur un plan plus général, d'intéressantes informations d'ordre économique, par exemple sur la situation du marché des logements et du marché immobilier, sur les investissements industriels effectués et envisagés, sur les possibilités d'emploi que la construction d'usines hydroélectriques procure à d'importantes branches de notre économie, etc.

L'enquête a été exécutée selon les mêmes principes et la même méthode que ces dernières années. Pour éviter tout malentendu, nous précisons que cette enquête, pas plus que les précédentes, n'a porté sur les travaux de réparation et d'entretien dont sont l'objet les bâtiments privés. Ces travaux n'ont été englobés que dans la mesure où il s'agit de constructions publiques. Un essai de déterminer, dans le cadre de l'enquête sur les projets de construction, les travaux de réparation et d'entretien envisagés par des particuliers ne se révélerait vraisemblablement pas d'une grande utilité pratique, parce que la décision d'entreprendre ces travaux n'est généralement pas prise longtemps d'avance ; on a renoncé également à tenir compte des travaux de cette nature réalisés au cours de l'année précédente, parce que les investigations qui s'imposeraient pour cela compliqueraient à tel point l'exécution de l'enquête sur l'activité effective de la branche du bâtiment que les chiffres recueillis seraient par trop sujets à caution. On a pourtant cherché à plusieurs reprises à évaluer ces travaux de réparation et d'entretien. Les éléments d'appréciation dont on dispose à cet effet sont cependant si incomplets que les estimations resteraient nécessairement très approximatives. C'est pourquoi il ne saurait être question de les intégrer dans notre enquête. Nous nous bornerons donc à signaler à titre de renseignement qu'à notre sens, la valeur des travaux de réparation et d'entretien exécutés par des particuliers sont actuellement de l'ordre d'environ 250 à 300 millions de francs par année.

Vers la fin de l'automne dernier, on avait déjà de bonnes raisons de supposer que la branche du bâtiment aurait derechef à faire face en 1953 à une demande très intense. Ce pronostic se fondait sur l'augmentation du nombre d'autorisations de construire des logements délivrées dans les villes au cours du dernier trimestre de 1952, sur les crédits de construction portés aux budgets de la Confédération, des cantons et des villes, sur l'ampleur persistante des travaux qu'implique l'aménagement d'usines hydroélectriques et, enfin, sur la situation économique toujours favorable, propice aux investissements industriels. Ces perspectives engagèrent le Département fédéral de l'économie publique, en décembre 1952 déjà, à adresser aux gouvernements cantonaux une circulaire les invitant instamment à vouer, comme par le passé, toute leur attention aux mesures propres à tempérer le rythme de l'activité dans la branche du bâtiment et à faire preuve notamment de la plus grande circonspection dans l'adjudication de leurs travaux en vue de ramener à des proportions plus raisonnables un volume de constructions toujours aussi excessif. Les résultats de notre nouvelle enquête ont confirmé en tous points le bien-fondé de ces prévisions et l'opportunité de l'intervention du Département fédéral de l'économie publique. Il ressort du *tableau 1* ci-après, dans lequel sont consignés les résultats d'ensemble, que les projets dont l'exécution est envisagée cette année totalisent plus de 2,9 milliards de francs, l'augmentation par rapport au chiffre correspondant de 1952 étant de l'ordre de 7 %. Tous les secteurs du bâtiment participent à cet accroissement.

L'ampleur de l'ensemble des projets de construction publics s'accroît de 10 %, alors que le volume des projets de construction privés dépasse de 4 % le chiffre enregistré l'an dernier. Il est intéressant de noter à ce propos que les projets de construction de logements, qui

**Activité dans l'industrie du bâtiment en 1951 et 1952 et constructions projetées en 1952 et 1953**

(non compris l'entretien des bâtiments privés)
(Répartition selon le maître de l'ouvrage)

| Maître de l'ouvrage | Constructions exécutées | | | | | Constructions projetées | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1951 | | 1952 | | 1952 si 1951=100 | 1952 | | 1953 | | 1953 si 1952=100 |
| | en 1000 fr. | en % | en 1000 fr. | en % | | en 1000 fr. | en % | en 1000 fr. | en % | |
| Confédération | 222 571 | 8,1 | 228 658 | 8,2 | 103 | 275 921 | 10,1 | 271 528 | 9,3 | 98 |
| Cantons | 206 589 | 7,5 | 196 057 | 7,1 | 95 | 228 954 | 8,4 | 250 304 | 8,5 | 109 |
| Communes | 477 387 | 17,3 | 487 764 | 17,7 | 102 | 596 362 | 21,8 | 666 606 | 22,8 | 112 |
| Chemins de fer privés | 26 113 | 0,9 | 24 825 | 0,9 | 95 | 33 500 | 1,2 | 23 640 | 0,8 | 71 |
| Usines d'électricité privées | 143 586 | 5,2 | 251 975 | 9,1 | 175 | 258 460 | 9,5 | 319 474 | 10,9 | 124 |
| Particuliers : | | | | | | | | | | |
| Logements | 1 175 926 | 42,6 | 991 939 | 35,9 | 84 | 873 461 | 32,0 | 923 114 | 31,5 | 106 |
| Constructions industrielles | 506 812 | 18,4 | 581 500 | 21,1 | 115 | 465 082 | 17,0 | 473 750 | 16,2 | 102 |
| Total | 2 758 984 | 100% | 2 762 718 | 100% | 100 | 2 731 740 | 100% | 2 928 416 | 100% | 107 |

avaient subi de 1951 à 1952 une assez sensible diminution, accusent à nouveau cette année une intensification de 6 %, totalisant la somme considérable de 923 millions de francs. Il est encore plus frappant de constater que les projets de constructions industrielles atteignent non seulement le niveau de l'année passée, mais le dépassent de 2 %. Si l'on considère que la situation économique générale a été plutôt marquée ces derniers temps par un fléchissement annonçant un retour à la normale et que les investissements privés se sont maintenus pendant des années à une échelle très élevée, un certain recul des constructions industrielles projetées n'aurait certainement pas paru surprenant.

La valeur globale des travaux exécutés en 1952 représente 2,76 milliards de francs et équivaut à celle que l'on avait notée en 1951. Ce résultat ne fait que confirmer l'état de prospérité dont la branche du bâtiment continue à bénéficier, ce à quoi on pouvait du reste s'attendre bien avant la fin de l'année passée. Il y a lieu de souligner que le volume des travaux publics, s'établissant à 1,2 milliard de francs, a dépassé de 11 % le chiffre correspondant de 1951. Dans le domaine des travaux privés, les constructions industrielles se sont notablement intensifiées — à savoir de 15 % — pour atteindre la somme de 580 millions de francs en chiffre rond. Ce montant reflète nettement l'influence du plein emploi sur les décisions des chefs d'entreprise. *La construction de logements n'a toutefois pas été aussi intense l'an passé qu'en 1951. Elle a marqué un recul de 16 % en passant de 1,2 milliard de francs en 1951 à une somme légèrement inférieure au milliard. Le volume global des constructions privées a baissé de 6 % pour s'établir à 1,6 milliard de francs approximativement.* (C'est nous qui soulignons. Réd.)

La répartition des chiffres globaux entre les différents maîtres d'ouvrage fait apparaître qu'à l'instar des années précédentes, les projets de construction des pouvoirs publics représentent plus de la moitié, soit 52,3 % de la valeur totale des travaux envisagés. Il y a lieu toutefois de faire remarquer qu'en application d'un principe admis dès la première enquête, les projets des chemins de fer privés et des usines d'électricité privées viennent s'ajouter à ceux des pouvoirs publics. Cette façon de procéder, à laquelle il ne faut rien changer, ne serait-ce que pour avoir la faculté de comparer les résultats des différentes enquêtes, avait été adoptée du fait que les pouvoirs publics contribuent dans une très large mesure au financement des chemins de fer privés et des usines d'électricité privées et ont ainsi leur mot à dire dans toutes les questions touchant l'exploitation de ces entreprises. On peut donc certainement admettre que leur activité dans le domaine de la construction présente en quelque sorte un caractère « public ». Si l'on retranche de la part des pouvoirs publics au volume global des constructions projetées pour 1953 les chiffres se rapportant aux chemins de fer privés et aux usines d'électricité privées, les projets de la Confédération, des cantons et des communes représentent encore environ 41 %, les quotes-parts respectives étant de 9,3, 8,5 et 22,8 %. Les projets des particuliers correspondent à 47,7 % de la somme totale des travaux qui seront exécutés, la construction de logements absorbant 31,5 % et les constructions industrielles 16,2 %. Les chiffres qui viennent d'être mentionnés font ressortir de façon frappante l'ampleur considérable des projets des usines d'électricité privées ; à eux seuls, ils forment en effet les deux tiers du volume des constructions industrielles et un tiers du volume des constructions de logements. Cela démontre une fois de plus l'influence importante que la construction d'usines hydroélectriques exerce actuellement sur le degré d'occupation de la branche du bâtiment.

En comparant les résultats de la nouvelle enquête sur les projets de construction avec ceux de l'année passée, on peut affirmer que les chiffres touchant la Confédération reflètent son intention de contribuer à atténuer la surexpansion dans le secteur du bâtiment. Il faut aussi se rappeler à ce propos que les indications requises pour les besoins de l'enquête ont dû être fournies au début de l'année déjà, de sorte qu'il n'a pas été possible de tenir compte des réductions des programmes de construction qui ont été imposées à l'administration fédérale et aux entreprises en régie par l'arrêté du Conseil fédéral du 6 mars 1953. Cet arrêté enjoint aux services de l'administration et aux entreprises en régie de surseoir à l'exécution de leurs nouveaux projets de telle façon que l'on puisse réaliser une économie de 20 % sur les crédits de construction inscrits au budget. Les projets de la Confédération dont l'enquête révèle le volume subiront dès lors une nouvelle contraction. En revanche, les cantons et les communes ont annoncé des projets de construction dont le volume marque une

augmentation de 9 et 12 % respectivement. L'ampleur des projets des usines d'électricité privées s'est aussi sensiblement accrue par rapport à 1952 (de 9 %) ; elle atteindra vraisemblablement son point culminant au cours de cette année, ainsi que le laissait d'ailleurs prévoir depuis longtemps le programme général de construction d'usines hydroélectriques.

Les résultats de l'enquête sur l'activité effective de la branche du bâtiment en 1952 démontrent en premier lieu que l'accroissement du volume des travaux publics est dû essentiellement à la construction d'usines hydroélectriques qui a passé de 140 millions de francs en 1951 à plus de 250 millions, ce qui représente une plus-value de 75 %. Les travaux de la Confédération, des cantons et des communes se sont maintenus en revanche à peu près au même niveau que l'année précédente. L'enquête révèle, il est vrai, une légère augmentation de 3 et 2 % pour la Confédération et les communes respectivement, alors que l'on enregistre un recul de 5 % pour les travaux exécutés par les cantons.

D'une façon générale, il ressort du tableau 1 que les perspectives d'occupation de la branche du bâtiment pour 1953 restent particulièrement favorables. Même en recourant à toutes les forces disponibles et aux services d'un important contingent de main-d'œuvre étrangère, il ne semble pas qu'il sera possible de réaliser tous les projets annoncés. La situation dans le secteur du bâtiment continuera donc à présenter tous les symptômes du suremploi dont nous avons déjà souvent signalé les dangers et les funestes conséquences dans notre bulletin d'information. Nous n'y reviendrons pas, mais tenons néanmoins à adresser aux autorités responsables le nouvel appel que voici : *il est indispensable qu'à tous les échelons, les pouvoirs publics fixent leur règle de conduite en s'inspirant des enseignements qu'ils pourront tirer de l'enquête et qu'à l'instar de la Confédération, ils contribuent à freiner la surexpansion dans la branche du bâtiment en n'adjugeant leurs travaux qu'avec une prudente modération, en prolongeant les délais d'exécution ou encore par d'autres mesures adéquates.* Cette circonspection s'impose d'autant plus que dans maints cantons et communes les programmes multiannuels des travaux publics sont tombés au cours de ces dernières années à un niveau insuffisant, ainsi que l'a révélé l'enquête effectuée l'automne passé. L'adaptation aux conditions actuelles de la politique de l'emploi dans le secteur du bâtiment, de même que l'observation des principes qui régissent la création de possibilités de travail exigent impérieusement des pouvoirs publics qu'ils réduisent leurs projets de construction.

On sait que le coût de la construction a subi ces dernières années de très fortes fluctuations dues à la prospérité dont a joui la branche du bâtiment elle-même, ainsi qu'au plein emploi qui a caractérisé la situation économique dans son ensemble ; la hausse des prix intervenue sur les marchés des matières premières à la suite de l'éclatement du conflit coréen a été aussi un facteur déterminant. Pour apprécier les répercussions que les résultats de l'enquête auront sur le degré d'occupation de la branche du bâtiment, il convient donc de tenir compte également des variations de volume que recèlent les chiffres reflétant la valeur des projets de construction et des travaux exécutés. A cet effet, nous avons procédé à un ajustement des valeurs révélées par l'enquête en recourant à l'indice du coût de la construction calculé par le bureau de statistique de la ville de Zurich. Certes, nous n'ignorons pas que cet indice ne constitue pour nos besoins qu'un instrument très imparfait, car il est établi dans un tout autre but et ne saurait être dès lors considéré comme suffisamment représentatif pour illustrer les fluctuations de prix intéressant le secteur du bâtiment dans son ensemble. Mais comme nous nous bornons à indiquer, par des chiffres relatifs, l'évolution du coût de la construction d'année en année, cet indice, faute de mieux, est néanmoins utilisable. En admettant qu'il ait été de 100 en 1948, le coût de la construction a évolué comme suit :

| *Année* | *Indice de février* | *Indice moyen pour toute l'année* |
|---|---|---|
| 1948 | 100 | 100 |
| 1949 | 99,1 | 96,5 |
| 1950 | 93,3 | 93,2 |
| 1951 | 94,5 | 99,5 |
| 1952 | 103,0 | 103,3 |
| 1953 | 102,5 | — |

Si nous adaptons ainsi aux fluctuations du coût de la construction le volume des projets envisagés pour les années 1948 à 1953, d'une part, et celui des travaux exécutés au cours des années 1948 à 1952, d'autre part, nous obtenons les chiffres que voici, en prenant toujours comme point de départ l'indice 100 en 1948 :

| *Année* | *Constructions projetées* | *Travaux exécutés* |
|---|---|---|
| 1948 | 100 | 100 |
| 1949 | 93 | 98 |
| 1950 | 112 | 110 |
| 1951 | 134 | 131 |
| 1952 | 128 | 127 |
| 1953 | 138 | — |

Il ressort de cet aperçu que l'activité déployée par la branche du bâtiment a atteint son maximum d'intensité en 1951, l'augmentation par rapport à 1948 correspondant à un tiers en chiffre rond. En 1952, l'accroissement représentait 27 %. Tout donnait à penser que le volume des constructions exécutées en 1948 était extraordinairement élevé et qu'il ne pourrait vraisemblablement plus être dépassé pendant un certain temps. A elles seules, les deux proportions que nous venons d'énoncer démontrent dans quelle mesure considérable le secteur du bâtiment a étendu sa capacité de production au cours de ces dernières années en recourant toujours davantage aux moyens mécaniques. Ce phénomène très marqué ne saurait laisser indifférentes les autorités responsables d'assurer des réserves de travail suffisantes en prévision d'une éventuelle dépression économique.

Les résultats relatifs aux projets de construction font apparaître après leur ajustement que jusqu'alors le volume maximum, comme c'est le cas pour les travaux exécutés, a été noté en 1951, mais que l'ampleur des constructions projetées en 1953 est encore un peu supérieure au plafond antérieur. Tant en valeur qu'en volume, on obtient donc pour cette année un chiffre record, ce qui ne fait que justifier avec toute l'évidence souhaitable l'appel que nous avons adressé aux pouvoirs publics pour les engager à faire preuve de modération dans l'application de leurs travaux.

« *Bulletin d'informations du délégué aux possibilités de travail* ».